



# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 3 OCTOBRE 2023 à 19h15**

*L'an deux mil vingt trois, le trois octobre à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 26 septembre, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.*

**Étaient présents : M.Mmes les conseillers municipaux :**

LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel – GUILLOIS Véronique - LECHANTEUX Valérie – BÉRAIL Philippe

**Absent excusé :** RÉVEILLE Loïc – CORBEAU Aline - HUET Esteban

**Pouvoir :** M. RÉVEILLE Loïc a donné pouvoir à Mme GUILLOIS Véronique

**Secrétaire de séance :** LEROY Michel

Membres convoqués : 8  
Membres présents : 5  
Membres votants : 6 (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 5 juillet 2023.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

**Voici l'ordre du jour :**

- *Renouvellement de la convention pour la répartition des charges des écoles du R.P.I.*
- *Proposition de contrat EkSAE « Channel SAAS »*
- *Aliénation chemin communal*
- *Point sur les travaux de réhabilitation du bâtiment sis 2 rue du Rocher*
- *Mise à jour du tableau des effectifs*
- *Salle des réunions de Conseil Municipal*
- *Questions diverses*

### **DÉLIBÉRATION 2023-10-03-1**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA REPARTITION DES CHARGES DU R.P.I. DE L'ERVE**

Vu la convention conclue le 23 octobre 2018 pour une durée de 5 ans entre les Communes de CHÉMERÉ-LE-ROI, SAULGES, ST PIERRE SUR ERVE et THORIGNÉ EN CHARNIE concernant la répartition des charges des écoles du RPI de l'ERVE,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de cette convention selon les mêmes critères de répartition des charges, soit 50 % au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune, 25 % au prorata du nombre d'habitants et 25 % au prorata du potentiel financier par population DGF,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ✓ **DONNE** son accord pour le renouvellement de la convention entre les 4 communes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour la répartition des charges des écoles du RPI de l'ERVE,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION 2023-10-03-2**

#### **LOGICIELS METIERS : MIGRATION EN SAAS**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le devis établi par EKSAE, fournisseur des logiciels métiers pour une migration en SAAS.

Le fait d'opter pour cette solution apporte de nombreux avantages : mise à jour des logiciels automatique, sauvegarde des données dans le cloud, sécurité des données en cas d'attaque informatique, accessibilité des logiciels de n'importe quel PC...

Le contrat porte sur la mise en œuvre de l'environnement SAAS pour un coût de 2 790.00 € TTC et l'abonnement mensuel de 240.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- . **AUTORISE** le maire à signer le contrat avec EKSAE.

### **DÉLIBÉRATION 2023-10-03-3**

#### **ALIENATION CHEMIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose que Monsieur et Mme ROYER Stéphane, propriétaires à Chémeré-le-Roi – lieudit « Maison Neuve », ont demandé l'acquisition d'une portion du chemin rural (partie longeant les parcelles ZD 18 – ZD 19 et ZE 19), environ 122 mètres linéaires.

Considérant que ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public et qu'il constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la Collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **DECIDE** :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural longeant la propriété de M. et Mme ROYER Stéphane (environ 122 mètres linéaires).
- que les frais relatifs à l'enquête et au bornage seront à la charge des acquéreurs.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

...

## POINT SUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT SIS 2 rue du Rocher

Monsieur le Maire présente les nouveaux plans d'aménagement ainsi que l'estimation financière du coût des travaux réalisés par le bureau d'études TFL.

L'assemblée délibérante demande une estimation plus détaillée et une approche sur la pertinence de pose de panneaux photovoltaïques.

### DÉLIBÉRATION 2023-10-03-4

#### PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal prend connaissance du tableau des effectifs du personnel communal en poste au 4 septembre 2023, présenté par M. Le Maire et, après délibération, à l'unanimité, l'approuve.

Date délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité temps de travail	Filière	Catégorie	Désignation du salarié	Libellé du grade de l'agent dans le poste	Statut	Position
1/01/2012	ATSEM	28h	T	C	CLERMONT Elodie	Adjoint technique	CDI	100 %
04/09/2023	Agent cantine – entretien bâtiments communaux	17h	T	C	RICHEFEU Angélique	Adjoint technique	CDD	100 %
01/01/2017	Agent communal	35h	T	C	ECHIVARD Emmanuel	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Titulaire	En disponibilité
04/10/2021	Agent communal	35h	T	C	BOUTRUCHE Sébastien	Adjoint technique	CDD	100 %

### SALLE DE REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Les réunions de Conseil Municipal ou autres se dérouleront désormais au rez-de-chaussée de la mairie, dans le bureau actuel du maire.

Quelques aménagements seront effectués.

...

## INFORMATIONS DIVERSES

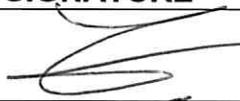
. La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 31 octobre 2023 à 14h.

## COMPTES-RENDUS REUNIONS

- . Lundi 28 août : rencontre avec les maires du RPI
- . Jeudi 28 septembre : Réunion de la commission des Finances
- . Lundi 2 octobre : Rencontre avec l'association « Chimère Café »

### SÉANCE du 3 octobre 2023 Délibérations prises du N°2023-10-03-1 au N°2023-10-03-4

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2023-10-03-1	Renouvellement de la convention pour la répartition des charges des écoles du R.P.I.
N° 2023-10-03-2	Logiciels métiers : migration en SAAS
N° 2023-10-03-3	Aliénation chemin communal
N° 2023-10-03-4	Personnel communal : Mise à jour du tableau des effectifs

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
LEROY	Michel	Secrétaire de séance	